



courriel : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)  
Internet : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

## *Manifestation du 6 mars 2008*

# **Déclaration CFDT au directeur de cabinet du ministre du MEDAD**

Monsieur le directeur, la construction de notre ministère ne peut pas se faire sur des incohérences entre, d'une part, les travaux des préfigureurs, attachés à nos métiers et aux conclusions du Grenelle, et, d'autre part, ceux de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui nous prépare un champ de ruines.

Le Grenelle de l'environnement a été salué comme une réussite. Aujourd'hui, beaucoup des partenaires d'alors doutent sérieusement des suites concrètes qui vont être mises en œuvre et nous aussi !

**Au sein de nos services, la confiance des personnels et leur moral sont au plus bas. Il est urgent de réagir, d'entendre leurs malaises et leurs légitimes revendications.**

Aucune réforme, aucune réorganisation ne peut réussir sans engagements forts de ceux qui les conduisent, sans la compréhension des personnels et, pourquoi pas, si c'était bien fait, de leur soutien.

**Monsieur le directeur, l'urgence est bien de disposer au plus vite de votre projet ministériel, de votre stratégie pour construire ce grand ministère et pouvoir enfin en débattre.** Au delà de ces orientations majeures et importantes à la compréhension de tous, il convient de façon tout aussi urgente que vous vous engagiez, Monsieur le directeur, durablement, à garantir les conditions de négociation et concertation rigoureuses et sereines loin de l'opacité et des approximations constatées depuis 9 mois. Des rumeurs circulent et elles circulent d'autant plus facilement que rien ne vient véritablement les contrarier de par l'instauration d'un dialogue social de haut niveau et organisé.

**Pour négocier correctement nous vous rappelons nos exigences :**

La première :

Il faut de la méthode : de quoi parlons nous, sur quoi négocions nous et comment ? **Il nous apparaît essentiel de s'entendre dans le cadre d'un accord qui engage chacun des participants sur la méthode de travail et les sujets de discussions et de débats.** Il faut y voir clair. Une méthode qui devrait donc préciser la nature des négociations, leur contenu, leurs calendriers, leurs modalités concrètes (moyens mis à notre disposition, délais de la concertation et mise à notre disposition de réelles études d'impact des réorganisations et de leurs conséquences – situation avant/situation après, phases de transition). Cela exige une grande volonté de votre part avec, à la clé, si nous réussissons, la possibilité de conduire toutes les concertations utiles et d'assurer un dialogue social constructif, sincère et loyal ;

La seconde :

**Il nous faut un cadre de garanties collectives** pour engager l'administration sur la préservation des situations individuelles (emploi, rémunérations, conditions de travail, conditions de vie sociale et familiale) et assurer la prise en charge des surcoûts éventuels en terme financiers sans dégrader les temps de déplacements (pourquoi pas maintenir les lieux d'embauche) ;

**Ces demandes que nous ne cessons pas de répéter doivent être entendues** car il n'y a pas d'autres chemins possibles. Il est clair, en effet, que les réorganisations de l'administration centrale comme celles des services déconcentrés avec les fusions DDE et DDA mais aussi en région, celle des DRE, DRIRE et DIREN exigent des négociations sérieuses et rigoureuses. Elles ne pourront pas être conduites sereinement en l'absence de méthode et d'engagement fort du ministre et de son administration.